

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

> > Veuillez nous retourner cet imprimé dûment rempli à sbrahimi@la-srf.fr, accompagné d'une filmographie récente. Dès réception de votre demande d'adhésion, un RIB vous sera envoyé pour le paiement de la cotisation annuelle. **Merci de joindre une filmographie récente.**

1) Informations personnelles

NOM
 Prénom
 Né(e) le
 Adresse
 Ville
 Téléphone
 E-mail

Genre : Fiction Documentaire Expérimental
 Technique: Prises de vue réelles Animation Autre
 Êtes - vous adhérent : SACD SCAM

2/ Règlement de votre cotisation annuelle à la SRF (Plusieurs cases peuvent être cochées) :

Réalisateur court métrage A PARTIR DE 40 €
 Réalisateur long métrage (1 ou 2 films réalisés)..... A PARTIR DE 80 €
 Réalisateur long métrage (3 films et plus)..... A PARTIR DE 100 €
 Cotisation libre MONTANT : €

* En cas de difficultés financières, nous vous invitons à procéder au paiement d'une cotisation solidaire dont le montant est laissé à votre appréciation.

3/Dons aux associations

Mécénat AU DELA DE 100 €

Des donations peuvent également être faites par vous même ou des sociétés, contre reçu fiscal. Cependant, en aucun cas, votre cotisation ne pourra être réglée par une personne morale. Ainsi, la donation interviendra en plus du règlement de votre cotisation.

Mécénat : Depuis 2009, la SRF est éligible au mécénat : vous pouvez donc demander une réduction d'impôt en contrepartie de votre donation à l'association. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66%, dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, si vous versez 1000€ à la SRF, vous aurez le droit de déduire dans votre déclaration d'impôt 66% de cette somme, c'est-à-dire 660 €. Votre contribution réelle à l'association n'est ainsi que de 340 €, mais la SRF recevra 1000 €, ce qui constitue pour nous un surcroît financier très important.

Exemples : > Don versé 2000 € / 1000 € / 500 € / 300 € > Réduction d'impôt 1320 € / 660 € / 330 € / 198 €
 > Coût final pour vous 680 € / 340 € / 170 € / 102 €

Nous pouvons vous faire parvenir sur demande un formulaire spécifique de reçu « Don aux œuvres » pour votre déclaration d'impôts.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au 01 44 89 99 65

A, le 20..... Signature :